

« Une vraie **fausse** bonne idée »

Le carburant est souvent montré du doigt comme symbole de la dégradation du pouvoir d'achat. Dans ces conditions, en annonçant au début du mois la création, au 1^{er} janvier 2007, d'un chèque-transport fonctionnant sur le modèle du ticket-restaurant, le gouvernement de Villepin a décidé de faire un geste à l'attention des travailleurs. Concrètement, les salariés qui utilisent leur voiture pour aller travailler devraient bénéficier d'une "compensation" de l'ordre de 100 euros chaque année. Ceux qui utilisent les transports en commun : 200 euros. L'Etat prendra en charge la moitié du coût de cette mesure sous la forme d'un allègement de charges des entreprises. Mais ces dernières devront aussi mettre la main à la poche. Ce que n'acceptent pas bon nombre de chefs d'entreprise qui auront d'ailleurs la liberté de mettre ou non en place le chèque-transport pour leurs salariés. Philippe Lavielle, président de la Confédération générale des PME de l'Essonne (CGPME 91) explique pourquoi il considère que le chèque-transport est « une vraie fausse bonne idée » :

« L'état se préoccupe du coût des transports pour les salariés : fort bien ! Il veut faire un geste : encore mieux. Et il a trouvé une idée : faire un cadeau en faisant payer d'autres ; au hasard, les entreprises !

Quand on sait que le prix de l'essence est composé de 80 % de charges, la vraie bonne idée serait d'alléger ces taxes. Ainsi toute la population serait concernée : les salariés, les demandeurs d'emploi et les personnes en retraite



*Philippe Lavielle,
président de la CGPME de l'Essonne.*

et inactives : tous sont des consommateurs. Pourquoi faire payer les entreprises qui, déjà, croulent sous les charges ? Pour qu'elles-mêmes répercutent ce coût supplémentaire sur leurs factures ? Et ainsi, au final, ce sont les consommateurs qui paieraient ce cadeau. Une telle décision ne peut pas devenir une obligation pour toutes les entreprises. La CGPME 91, à l'instar de son président national Jean-François Roubaud, dénonce ce cercle vicieux. L'aide au coût du transport doit se faire par un allègement des taxes, elle appelle les entreprises à témoigner de leur soutien afin d'éviter cette nouvelle charge... »

O.F.

• www.cgpme91.fr